

**ICM - Institut du Cerveau et de la  
Moelle épinière**

Fondation reconnue d'utilité publique

Hôpital de la Pitié-Salpêtrière  
47, boulevard de l'Hôpital  
75013 PARIS

---

**Rapport spécial  
du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des  
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

## ICM - Institut du Cerveau et de la Moelle épinière

Fondation reconnue d'utilité publique

Hôpital de la Pitié-Salpêtrière  
47, boulevard de l'Hôpital  
75013 PARIS

---

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

---

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

---

### 1. Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

### 2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le Conseil d'administration au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 2.1. Avec une société du groupe Publicis

L'ICM a pris en charge des factures de Publicis Conseil au titre de prestations de communication pour un montant de 14 407 € HT.

Personne concernée : Maurice Lévy, administrateur de l'ICM et Président de Publicis SA.

#### 2.2. Avec l'Institut des Neurosciences translationnelles de Paris (IHU-A-ICM)

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle entre l'Institut des Neurosciences translationnelles de Paris (IHU-A-ICM) et l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM), l'ICM a réalisé des prestations pour 936 696 € HT.

L'ICM a également facturé à l'IHU-A-ICM des prestations de plateformes pour 180 487 € HT.

Personnes concernées : Gérard Saillant, Jean Todt, Bernard Poulain, Thierry Damerval, Lindsay Owen-Jones, Jean-Pierre Martel, Serge Weinberg, Jean Glavany et Bruno Riou, administrateurs de l'Institut des Neurosciences translationnelles de Paris et de l'ICM.

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2017

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY